

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 13 mars 2018

L'an deux mille DIX-HUIT, le 13 mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, HOCHART, POIROT, PIFFRE, Monsieur ABIVEN.

Conseillers ayant donné pouvoir : Mme CHRISTOPHE ayant donné pouvoir à M. NAU
M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à M. BAUDET
Mme PASQUIER ayant donné pouvoir à M. ISIDORE

Absents excusés : Madame BELAUD, Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M. NAU

Date de convocation du Conseil 9 février 2018

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2017 du receveur : budget principal

M. ISIDORE, Adjoint au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil les résultats budgétaires suivants relatifs au budget principal :

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2017,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- les comptes de gestion dressés par Monsieur SARRAZIN, receveur (Budget Principal, Port de Plaisance) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget principal– pour l'exercice 2017, par Monsieur SARRAZIN, Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte de gestion 2017 du receveur : budget annexe.

M. ISIDORE, Adjoint au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil les résultats budgétaires suivants relatifs au budget annexe :

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2017,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,

Séance du conseil municipal du 13 mars 2018

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- les comptes de gestion dressés par Monsieur SARRAZIN, receveur (Budget Principal, Port de Plaisance) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget annexe– pour l'exercice 2017, par Monsieur SARRAZIN, Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Vote du compte administratif 2017 budget principal

M.ISIDORE dresse devant les membres du conseil, le bilan comptable de l'exercice 2017, pour le compte administratif du budget principal.

Concernant les restes à réaliser énoncés, M. ABIVEN demande des explications quant au montant relatif aux dépenses liées à l'opération « informatique mairie ».

Il lui est précisé la nature de celles-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DECIDE

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 001 818,93	G	2 164 825.74
	Section d'investissement	B	3 254 661.99	H	4 036 027.95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	250 266.85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	941 341.11 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			6 197 822.03 = A+B+C+D		6 451 120.54 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	144 194.55	L	409 595.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018		144 194.55 = E+F		409 595.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		2 001 818.93 = A+C+E		2 415 092.59 = G+I+K
	Section d'investissement		4 340 197.65 = B+D+F		4 445 622.95 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		6 342 016.58 = A+B+C+D+E+F		6 860 715.54 = G+H+I+J+K+L

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4. Vote du compte administratif 2017 budget annexe.

M.ISIDORE dresse devant les membres du conseil, le bilan comptable de l'exercice 2017, pour le compte administratif du budget annexe.

Il effectue un comparatif des dépenses d'équipement 2016 et 2017.

M. le maire rappelle le coût important des réfections des pontons.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DECIDE

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 19 896,78	G 17 981,87	G-A -1 914,91
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 19 920,75	H 32 278,21	H-B 12 357,46
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 4 194,16 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 21 777,21 (si déficit)	J (si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		61 594,74 P= A+B+C+D	54 454,24 Q= G+H+I+J	-7 140,50 =Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
RESULTAT CUMULE		19 896,78 = A+C+E	22 176,03 = G+I+K	2 279,25
	Section d'investissement	41 697,96 = B+D+F	32 278,21 = H+J+L	-9 419,75
	TOTAL CUMULE	61 594,74 = A+B+C+D+E+F	54 454,24 = G+H+I+J+K+L	-7 140,50

Art 2 : De constater, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Art 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Art 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. CAB- Action 2 : Autorisation donnée à M. le maire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Orange.

Vu la délibération 2014-088 du conseil municipal portant décision d'approuver le plan de financement prévisionnel de la CAB, d'adopter le plan de subvention prévisionnel du Conseil Général, de solliciter les aides auprès du Conseil Général et d'autoriser Monsieur le maire à signer la Convention d'Aménagement de Bourg.

Vu la convention d'aménagement de bourg signée par M. le maire et le président du Conseil départemental le 21 février 2015 ;

M. le maire expose que dans le cadre de la Cab et de la bonne tenue des travaux en lien avec l'action 2, des travaux d'enfouissement de réseaux seront opérés.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure coordination dans la conduction des travaux, il est proposé que le conseil municipal délègue par convention cette maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Orange.

Les travaux d'enfouissement porteront simultanément :

- pour les réseaux d'électricité : sur les lignes de réseaux, les lignes électriques de branchement,
- pour les réseaux de communications électroniques : sur les lignes de réseaux et sur les lignes terminales de communications électroniques.

Mme HOCHART demande si le déplacement du réseau gaz pourrait être concerné par ce type de convention.

M. le maire indique que le gestionnaire du réseau ne se déplace pour l'aménagement routier. Nos services seront interrogés par DICT.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise Orange la convention en lien avec l'opération projetée

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire rappelle aux membres du conseil, qu'ils ont été sollicités par mail, dans le cadre de l'élaboration du futur S.C.O.T. afin de pouvoir participer aux différentes commissions préparatoires.

Il précise l'importance pour la commune d'être représentée au travers de ces commissions afin de défendre l'intérêt bourquais.

Concernant le projet de M.S.P., M. le maire indique que l'A.R.S. a validé le projet de santé. Considéré comme recevable notre dossier sera par la suite soumis à l'examen des comités départemental et régional.

La phase de prospection des partenaires financiers va débiter.

Concernant la communication autour de ce projet, M. le maire précise que la population sera informée au travers du prochain « 4 pages communal ».

M. le maire informe le conseil de la récente circulaire préfectorale précisant les postures Vigipirate à adopter et ce jusqu'à juin 2018.

Il y est notamment indiqué que les dispositifs passifs devront être renforcés.

M. le maire précise que l'attention devra être portée autour des terrasses proches du domaine public.

Les conditions d'organisation des animations de plein-air seront particulièrement examinées.

Un projet d'animation communale est en cours de réflexion. Celle-ci se déroulerait le samedi 12 mai au port et consisterait en une journée « portes ouvertes aux châteaux ». La commune pourrait être l'organisatrice de cet événement culturel en collaboration avec le syndicat viticole.

Concernant les services techniques, M. BAUDET fait état de la réfection actuellement en cours du camping dont la réouverture est prévue au mois d'avril.

Il précise que la collection « Boyer » a été transférée pour conservation dans un local dédié.

Mme HOCHART tient à féliciter l'entreprise retenue pour la dévégétalisation du mur d'enceinte.

Séance du conseil municipal du 13 mars 2018

M. NAU indique que les travaux de mise en place de la rampe pour la Crypte de la Libarde sont terminés. Il est donc désormais possible d'y organiser des visites.
Concernant le passage à la semaine des 4 jours en prévision de la rentrée scolaire 2018, un courrier a été adressé à la D.A.S.D.E.N.

M. ABIVEN aborde la question de la mise en place d'un plan de formation « Valeurs de la république et laïcité » à destination des agents.

M. le maire indique que la réflexion pourrait être engagée.

M. ABIVEN transmettra les informations en lien avec ce dispositif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Approbation du compte de gestion 2017 du receveur : budget principal**
2. **Approbation du compte de gestion 2017 du receveur : budget annexe.**
3. **Vote du compte administratif 2017 budget principal**
4. **Vote du compte administratif 2017 budget annexe.**
5. **CAB- Action 2 : Autorisation donnée à M. le maire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Orange.**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
POIROT Valérie	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	